



## Association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC)

« Garantir une attractivité et une qualité d'accueil des territoires ruraux de moyenne montagne en préservant les ressources locales »

### Appel à candidatures pour la mise en œuvre de Résidences de territoires dans 6 Parcs naturels du Massif central sur la thématique de « l'habitabilité » des territoires

*Marché à procédure adaptée (MAPA)*

Cet appel à candidatures s'adresse à des équipes pluridisciplinaires ayant des compétences en sciences humaines (avec une approche anthropologique / comportementale face au changement), urbanisme, design de services, économie, écologie, animation de collectifs, organisation de concertations, communication, et ayant une approche sensible.

Le présent document comporte 18 pages :

- Cahier des clauses techniques particulières 2
- Cahier des clauses administratives particulières valant règlement de consultation 14

**Date limite de remise des offres : le mercredi 15 mai 2024 à 23h59**

#### Contact :

IPAMAC – Association Inter-Parcs Massif central

*LEOTOING Laura, Déléguée générale*

2 rue Benaj

42410 PELUSSIN

04 74 59 71 70

[laura.leotoing@ipamac.fr](mailto:laura.leotoing@ipamac.fr)

#### Avec le soutien de :

Financé par



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



#### Résidences mises en œuvre dans les Parcs suivants :



# Cahier des clauses techniques particulières

## 1. Contexte Massif central

### *L'IPAMAC, quésaco ?*

L'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC), créée en 1998, regroupe les 11 Parcs naturels régionaux et le Parc national des Cévennes situés dans le Massif central.

L'accueil de nouvelles populations est un enjeu fort pour le Massif central. C'est le premier objectif de la convention interrégionale de Massif central portée par l'Etat et les Régions. De même, la promotion et le développement de l'attractivité du Massif central font l'objet d'accompagnement financier via le programme européen FEDER.

### *Les Parcs et les actions « Attractivité »*

Depuis 2006, les Parcs du Massif central travaillent ensemble sur la thématique de l'attractivité. L'attractivité est définie comme la *capacité d'un territoire à attirer des ressources provenant de l'extérieur*. En effet, dans leurs missions de développement économique, social, culturel et de la qualité de vie, les Parcs œuvrent pour rendre leur territoire attractif, tout en veillant à préserver les espaces naturels.

Depuis quelques années, les Parcs du Massif central sont confrontés à une nouvelle vague d'installation de nouveaux arrivants suite à la crise sanitaire et dans un contexte de changement climatique. L'arrivée de ces nouvelles populations est un enjeu fort pour les Parcs. Les territoires ruraux connaissent un attrait certain avec un « *désir de campagne, à la fois refus de la ville, désir d'une autre sociabilité, fidélité à une vieille civilisation, choix d'un petit chez-soi avec jardin, soif d'aventure...* » (Jean VIARD).

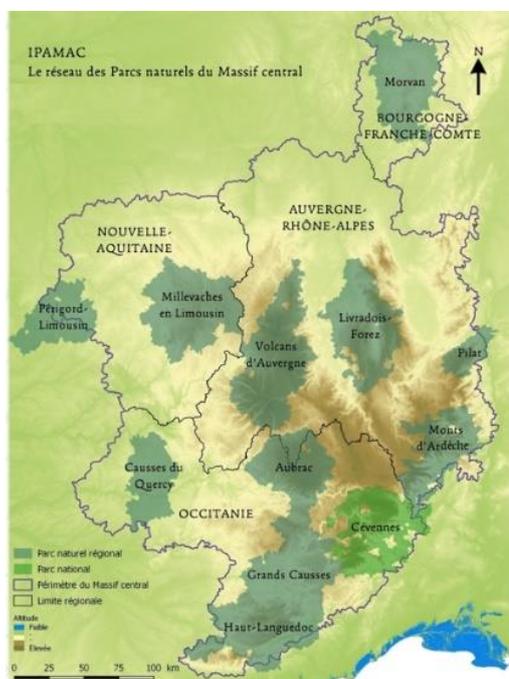
### *Une étude socio-économique en 2022-2023 pour mieux connaître les nouveaux arrivants...*

En 2022, l'IPAMAC a coordonné une étude socio-économique visant à :

- mieux connaître les nouveaux arrivants dans les territoires de Parcs sur le Massif central,
- analyser l'offre d'accueil disponible et le rôle des Parcs et de leurs partenaires sur ces missions d'accueil,
- identifier les leviers d'actions possibles pour mieux s'adapter aux besoins et attentes des nouveaux arrivants.

Cette étude a été restituée en février 2023. On peut retenir quelques points :

- Les territoires ruraux de moyenne montagne restent attractifs.
- Les nouveaux arrivants proviennent souvent de pôles urbains de proximité et s'installent dans les communes les plus rurales des Parcs.
- Il existe une disparité de situation entre les territoires de Parcs :
  - o d'une part sur les moyens mis en œuvre pour accueillir et accompagner les nouveaux arrivants / créateurs d'activités,



- d'autre part, sur l'attraction des Parcs vis-à-vis d'aires urbaines, en fonction de leur situation géographique.
- Nombreux sont les nouveaux arrivants ayant une attache au territoire choisi (souvenirs de vacances, maisons de famille, etc.), mais certains viennent aussi par opportunité immobilière ou d'emploi, ou par sensibilité sociale (attiré pour les réseaux, la dynamique associative, etc.).
- La motivation principale des nouveaux arrivants pour changer de lieu de vie est la recherche d'un nouveau cadre de vie, de qualité (beauté, proximité à la nature, éloignement des nuisances de la ville, etc.).
- Les nouveaux arrivants souhaitent souvent s'ancrer sur le territoire pour un temps long.

Cinq profils de nouveaux arrivants ont été identifiés :

- Des « quinquas » à la recherche d'un mode de vie apaisé, en reconversion professionnelle.
- Des retraités qui se libèrent des contraintes de la vie active et souhaitent s'éloigner des nuisances de la ville.
- Des familles avec jeunes enfants marquées par des besoins et contraintes fortes, plus axés sur les opportunités d'emploi et de logement, les services et la mobilité.
- Des passionnés de paysage, de patrimoine et de loisirs de pleine nature, prêts à assumer un choix de vie alternative, avec des valeurs ancrées dans la préservation de l'environnement
- Des ménages contraints, avec peu de ressources, cherchant des zones-refuges et un mode de vie frugale.

→ [Livrables principaux de cette étude disponibles en cliquant ici.](#)

### ***... qui a soulevé de nouvelles interrogations sur l'habitabilité des territoires***

Cette étude a généré de nouveaux questionnements pour les Parcs : les Parcs du Massif central restent attractifs, toutefois, sont-ils en capacité d'accueillir ? De nouveaux enjeux émergent et sont notamment liés à :

- la capacité d'accueil des territoires : foncier disponible, accès à l'habitat (en qualité et en quantité), partage des ressources (ex. eau),
- la qualité de l'accueil : intégration des nouveaux arrivants, offres culturelles,
- les aménagements et services disponibles : santé, mobilité, commerces, petite enfance, écoles, formation...
- la concurrence entre les territoires induite par des démarches « d'attractivité », de marketing territorial ou bien par une disparité d'offres d'activités.

Globalement, il s'agit de se demander dans quelle mesure les territoires de Parcs sont habitables, tenant compte notamment du contexte de changement climatique. Voici ce que les Parcs entendent aujourd'hui par le terme « habitabilité »<sup>1</sup> :

- Les conditions matérielles d'habiter un lieu, liées :
  - ✓ d'une part, au cadre de vie : paysages, patrimoine, ressources disponibles, foncier disponible,
  - ✓ et d'autre part, à la qualité de vie : accessibilité, mobilité, aménagements, services, écoles, formation, commerces, santé,
- Les conditions immatérielles (le « bien-vivre ensemble ») : vie sociale – coopération, hospitalité, inclusion, convivialité...

---

<sup>1</sup> Eléments de présentation inspirés des travaux des Localos / Jean-Yves PINEAU

**C'est pour ces raisons que les Parcs souhaitent aujourd'hui questionner et expérimenter une réflexion prospective autour de « l'habitabilité des territoires » par l'organisation de résidences sur 6 Parcs.**

Il faut noter que la notion d'habitabilité est aujourd'hui peu ou mal appréhendée par les équipes techniques des Parcs et leurs élus.

L'objectif de ce projet est de donner à ces équipes les moyens de rendre cette notion plus concrète (au travers par exemple : la mesure de l'habitabilité avec des critères spécifiques) pour qu'elle puisse être prise en compte dans les choix politiques des élus.

La réflexion sur l'habitabilité nécessite d'avoir une approche globale des territoires, de l'usage qui en est fait (services, aménagements, ressources), avec l'appui du regard des habitants, élus, acteurs locaux impliqués, et aussi de bien identifier le lien avec le vivant qui nous entoure.

Il s'agit aussi de raisonner dans un état d'esprit de coopération entre les territoires, et non pas en termes de « concurrence » entre territoires, tel que peuvent l'induire les politiques d'attractivité.

### ***Mise en œuvre d'une résidence de territoires dans six Parcs naturels du Massif central***

Dans une démarche de recherche-action, l'IPAMAC lance l'organisation de résidences de territoires sur six Parcs naturels du Massif central. Ces résidences devront favoriser l'appropriation du concept d'habitabilité (au travers par exemple de la définition de critères mesurables) auprès :

- des habitants, anciens et nouveaux arrivants : porteurs de projets, créateurs d'activités, etc.,
- des acteurs locaux mobilisés par exemple dans des associations locales, culturelles, des espaces de vie sociaux ou des tiers-lieux, mais aussi des agents de développement local ou agents d'accueil d'offices de tourisme dédiés à l'accueil de nouveaux arrivants,
- des élus locaux.

Par l'expérimentation et la médiation, les résidences devront questionner tous ces acteurs sur la manière d'habiter leur territoire et sur la capacité de leur territoire d'accueillir de nouveaux arrivants.

Cette recherche-action visera à générer une prise de conscience pour ces acteurs sur les enjeux d'habitabilité des territoires pour amorcer des évolutions dans leurs actions en termes d'accueil et d'aménagement. L'objectif final est de garantir une meilleure qualité de vie et d'accueil dans des territoires de moyenne montagne, tels que les Parcs du Massif central.

**La mise en œuvre de ces résidences de territoire, dans une démarche de recherche-action, est l'objet du présent cahier des charges.**

**Les résidences se dérouleront sur six Parcs naturels du Massif central et plus précisément sur six communes (cf. détails ci-dessous).**

**Cet appel à candidatures s'adresse à des équipes pluridisciplinaires ayant des compétences en sciences humaines (avec une approche anthropologique / comportementale face au changement), urbanisme, design de services, économie, écologie, animation de collectifs, organisation de concertations, communication, et ayant une approche sensible.**

## 2. Contextes locaux des Parcs

### PNR de Millevaches en Limousin

Quelques chiffres :

- 124 communes sur trois départements (Creuse, Corrèze et Haute-Vienne), en marge de la région Nouvelle-Aquitaine,
- 38 950 habitants répartis sur 335 067 hectares soit la taille d'un « petit » département,
- 55% de surface boisée,
- Premier classement en PNR en 2004,
- 2<sup>ème</sup> labélisation PNR en 2018 (charte en cours : 2018-2033).

Le territoire du PNR de Millevaches en Limousin est en tête de plusieurs bassins versants, et a donc une responsabilité, en amont, de la qualité et de la quantité d'eau en aval.

En 2024, le Parc fête ses 20 ans.

### PNR des Grands Causses

Quelques chiffres :

- Création du Parc en 1995,
- 93 communes jusqu'en 2023 – périmètre élargi pour la mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> charte à 119 communes,
- 4 grandes entités paysagères,
- Plus de 86 000 habitants.

Le territoire du Parc est reconnu pour son économie agropastorale importante autour de la fabrication du Roquefort, son excellence autour de la ganterie et ses savoir-faire locaux autour de la pierre sèche (importante concentration de mégalithes).

Le territoire est traversé par l'autoroute A75 reliant Paris à Béziers. Il dispose de quatre villes majeures Millau (23 000 hab.), Saint-Affrique et Lodève (moins de 10 000 hab.) et Séverac (3 500 hab.).

Le Parc porte le SCOT et le GAL Leader. Il répond à des appels à manifestation d'intérêt dont il est le chef de file : Tims, Pôle de pleine nature, Programme Alimentaire Territorial...

Plusieurs sites naturels sont inscrits et classés, comme des géosites. Millau et Lodève sont classés Villes d'art et d'histoire. Sylvanès accueille un centre culturel de rencontres.

Le territoire est aussi marqué par l'histoire récente du Causse du Larzac et par l'histoire plus ancienne des cités templières.

Actuellement, le Parc est confronté à des enjeux de protection et de préservation de la qualité de la ressource en eau. Le Parc mène une politique de développement des centre-bourgs et est très attentif aux questions d'accueil des nouveaux arrivants, pour conserver une croissance démographique.

### PNR Livradois-Forez

Depuis sa création (initiée en 1981), le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez met en œuvre des actions pour attirer des populations exogènes pour maintenir sa population. En 2018, le Parc a initié une démarche collective avec l'élaboration d'une stratégie d'attractivité et de notoriété qui est toujours d'actualité. Le propos est de rassembler et de mobiliser les acteurs institutionnels et privés et de mener en commun des actions de promotion et de communication afin de faire rayonner une représentation du Livradois-Forez inspirée de ses valeurs positives et de ses atouts ([plus d'informations : ici](#)).

De plus, le Parc anime un réseau d'acteurs du monde économique : le réseau « [Entreprendre en Livradois-Forez](#) ». Celui-ci permet de promouvoir des offres économiques ciblées et de soutenir les filières économiques locales (industrie, agriculture, sylviculture).

Enfin, le Parc accompagne les élus dans leur projet d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie notamment pour revitaliser les centres-bourgs et résorber la vacance immobilière dans le cadre du réseau Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez ([plus d'informations ici](#)).

### **PNR des Causses du Quercy**

Le Parc compte 95 communes pour environ 30 000 habitants. Il est en cours de révision de Charte. L'année 2024 sera destinée à la concertation citoyenne et à la rédaction de l'avant-projet de Charte.

De nombreuses études de bourg ont déjà été portées par le Parc par le passé (dispositif [Centre en vie](#) avec une approche « attractivité » et dispositif *Mini-plan de paysage* avec une approche milieux naturels / formes urbaines patrimoniales).

D'autres études de bourg sont actuellement réalisées dans certaines petites communes du Parc par le Conseil départemental du Lot (dispositif *Village d'avenir*) et dans plusieurs *Petites villes de demain* sur le périmètre du Parc.

### **PNR du Pilat**

Le Parc du Pilat fête ses 50 ans en 2024 en pleine révision de charte. Le Parc n'a pas mis en place de politique d'attractivité « en propre ». Deux Communautés de communes du Parc (Pilat Rhodanien et Monts du Pilat) agissent sur l'accueil de porteurs de projet.

Les aires urbaines de Saint-Étienne, Saint-Chamond, Lyon, Vienne et Annonay bordent le territoire, ce qui explique sa croissance démographique régulière. L'arrivée de résidents venus de ces agglomérations proches traduit un phénomène de périurbanisation soutenu et continu depuis les années 1980. Le Parc ne rencontre pas de déficit d'attractivité et se pose surtout des questions sur ses capacités d'accueil en lien avec les ressources qui peuvent être limitées (ex. ressources en eau ou foncier disponible), sur l'accès à des services de mobilité ou encore à un bassin d'emploi, sur le bien-vivre et sur l'adaptation des services.

### **PNR Périgord-Limousin**

Le Parc est en train de construire sa future charte 2026-2041. Il est donc en période de bilan à mi-parcours, de diagnostic territorial et de réflexions des futurs points d'actions, avec un territoire qui passera de 75 communes à 91, incluant un nouveau département (La Charente), soit un total de 2 260 km<sup>2</sup> et 63 700 habitants. Lors d'une consultation auprès des habitants dans le cadre de la révision de la charte, les enjeux liés au cadre de vie, aux paysages et à la qualité de vie et des services sont arrivés en tête. A ce jour, le Parc accompagne les communes ayant des projets de revitalisation de leur centre-bourg via des ateliers étudiants ou des ateliers portés par le Parc. La notion d'habitabilité a été introduite lors du diagnostic et semble se dessiner pour la future charte.

Le Parc est situé en marge du Massif central, ce qui lui confère une originalité :

- avec un secteur nord, constitué de roches cristallines, offrant de petites régions agricoles basées sur l'élevage bovin et la sylviculture, et la prégnance du bocage (en marge nord du parc, limitrophe à l'agglomération de Limoges),
- et un secteur sud, calcaire donnant des paysages plus ondulés, fortement boisés avec un parcellaire de plus en plus ouvert.

Le travail lié à la révision de la charte permet d'avoir de nouvelles données bibliographiques et un dynamisme actuel avec les élus.

Présentation de quelques éléments clefs des six communes qui accueilleront les résidences :

Parc	Commune ciblée pour la résidence	Problématiques identifiées par la commune	Initiatives récentes de la commune
<b>Grands Causses</b>	<p><b>Verrières</b> (12520) 403 hab. <i>Village avec un patrimoine bâti important en pierre calcaire (tour du vieux château, fontaine, terrasses, plusieurs églises).</i> <i>Le village se compose de plusieurs hameaux dont Vézouillac et Bécours.</i></p> <p>Verrières est un « Spot » de renommée internationale de base-jumper depuis le Viaduc de Verrières (passage de l'A75). Enfin, plusieurs fêtes et rendez-vous annuels sont importants pour la commune : sport, animations, vie culturelle. <a href="http://www.verrieres12.fr">www.verrieres12.fr</a></p>	<p>En termes de services, la commune dispose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un <a href="#">hôpital spécialisé</a> avec près de 100 ETP,</li> <li>- de deux <i>fromageries employant une vingtaine de personnes</i></li> <li>- d'un regroupement scolaire à Aguessac,</li> <li>- d'une micro-crèche,</li> <li>- d'un ramassage scolaire vers Millau et Sévérac,</li> <li>- d'une antenne France service avec une permanence au village tous les 15 jours et d'un point info senior.</li> </ul> <p>Toutefois, on note :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque de foncier au niveau du village (170 hab.),</li> <li>- Peu de locaux vacants, mais de grandes maisons avec parfois seulement 1 habitant à l'intérieur,</li> <li>- Des difficultés de transport pour les personnes âgées,</li> <li>- Un stationnement restreint et parfois difficile car les animations proposées peuvent réunir plus de 500 personnes, malgré la création d'un emplacement camping-car.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création en cours d'un tiers-lieu (chiffage des travaux en cours), mais la dynamique de tiers-lieu existe déjà à l'échelle du village. Actuellement un local est équipé d'une cafetière, tables, chaises, jeux, livres, et est mis à disposition 24h/24.</li> <li>- De nombreuses animations sont portées (yoga, belote, dessin, chorale, aide informatique, séances de cinéma, soirée karaoké, etc.) et adaptées à la saison (randonnée, pétanque, repas partagés...), comme les jeudis de l'été.</li> <li>- Création d'un poulailler collectif qui a permis de toucher une nouvelle catégorie d'habitants. La question des jardins partagés est aussi en cours de réflexion.</li> <li>- Restauration de terrasses en pierres sèches (association les Faïsses du Lumenson), contrat de restauration biodiversité/fond vert, restauration de milieux, sentier de découverte, plantations, entretien des vergers et des vignes.</li> <li>- Projet de création d'une MAM pour le personnel hospitalier avec des horaires atypiques.</li> <li>- Projet de parc éolien de 5 machines, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « nouveaux modèles énergétiques citoyens », contrat d'actionnaires pluriels.</li> </ul>
<b>Causses du Quercy</b>	<p><b>Saint-Martin Labouval</b> (46330) 200 hab. <i>Commune attractive située en bord du Lot. Forme villageoise ancienne caractéristique des implantations de vallée.</i> <i>Tourisme important dans le secteur.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services : commune peu desservie par les transports en commun, services de santé peu présents.</li> <li>- Foncier peu disponible.</li> <li>- Bâti vacant à réhabiliter / réinvestir.</li> <li>- Forts enjeux environnementaux : partage de la ressource en eau</li> <li>- Inadéquation entre l'offre d'habitat et les attentes des populations souhaitant s'installer dans le secteur.</li> </ul>	<p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une MAM (Maison d'Assistants Maternels),</li> <li>- Aménagement des espaces publics du centre-bourg.</li> </ul>
<b>Livradois-Forez</b>	<p><b>Sauxillanges</b> (63490) 1 315 hab. <i>Commune attractive, tournée vers l'agglomération d'Issoire.</i> <i>Dynamique, cette polarité est reconnue, notamment grâce à de nombreuses associations, sportives, d'animation, culturelles ou encore de services aux personnes.</i> <i>Sauxillanges est aussi connu pour son fort villageois au patrimoine clunisien qui attire pour son offre de logements, ses services et commerces de proximité.</i></p>	<p>La commune de Sauxillanges s'est engagée sur le chemin des transitions, en agissant sur plusieurs fronts, notamment par le soutien à de nouvelles façons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- consommer : création de l'Alternateur en 2019 (épicerie autogérée de produits bio-locaux) et de la boulangerie Atelier du fournil,</li> <li>- se déplacer : promotion du vélo et du transport à la demande,</li> <li>- occuper l'espace : étude participative de revitalisation de centre-bourg puis plan local de l'urbanisme visant à protéger les jardins et privilégier le renouvellement urbain,</li> <li>- produire : en lien avec la commune de Sugères approvisionnement en légumes locaux et de saison pour les écoles et l'EHPAD,</li> <li>- participer à la vie démocratique : mise en place de commissions thématiques et de chantiers participatifs notamment pour végétaliser le centres-bourg.</li> </ul> <p>Toutefois, ces objectifs de transitions qui visent à faire évoluer les modes de vie ne sont pas partagés par tous les habitants. Ils génèrent des résistances au changement, des inquiétudes, des interrogations et même des phénomènes de rejets et d'oppositions.</p> <p>Il s'agit pour la municipalité de construire un sens collectif à ces changements nécessaires, par l'élaboration de nouveaux récits positifs, joyeux, mobilisateurs et capacitant (qui donne à chacun une capacité d'agir librement). Ces récits doivent devenir le socle d'une fierté collective et renforcée autour du bien-vivre ensemble. Pour être incarnés et portés, ces nouveaux récits doivent s'inscrire dans l'histoire et les singularités locales. Ils doivent dire comment « ici chez nous » on va répondre aux défis du dérèglement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, de la raréfaction des ressources, de l'accroissement des inégalités, par de nouveaux modes de vie : plus sobres et frugaux en ressources matérielles, mais plus abondants en relations humaines.</p>	<p>2018 : Festival des Arts de rues (le TRAC), 2019 : Etude participative de revitalisation du centre-bourg : « la mécanique du bourg », 2019-2020 : Création de l'Alternateur (boutique autogérée de produits bio-locaux) et de la Mécanique des arts (collectifs d'artisans vendant leurs œuvres en communs), 2021 : Labélisation Petite Ville de demain, Atelier des paysages (avec le Parc) pour végétaliser en régie et avec les habitants une place et des rues du bourg + étude « Produire bio et localement » pour la cantine et l'EHPAD, 2022 : Démolition de l'îlot Romme (résorption îlot vacant), 2023 : Etude de Moe sur la requalification patrimoniale des places centrales, 2024 : Mise en place OPAH sur les 5 polarités de l'agglomération du Pays d'Issoire.</p>

Parc	Commune ciblée pour la résidence	- Problématiques identifiées par la commune	- Initiatives récentes de la commune
Millevaches en Limousin	<b>Faux-la-Montagne</b> (23340) 457 hab. <i>Commune située sur le plateau de Millevaches, à proximité de trois lacs de barrages. Commune très attractive, très reliée à La Villedieu et Gentioux-Pigerolles. Intégrée à la Communauté de communes Creuse Grand Sud qui développe depuis plusieurs années une politique d'accueil des nouveaux arrivants, ce qui favorise la dynamique territoriale. Population jeune (25% de trentenaires -quadras). Forte présence de structures de l'économie sociale et solidaire avec des employés (ex. Ambiance bois).</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de foncier disponible dans la partie actuellement urbanisée,</li> <li>- Peu de bâti vacant à réinvestir,</li> <li>- Problématique de voiries (aménagement, stationnement),</li> <li>- Problématique de ressource en eau : partage de la ressource entre agriculture, sylviculture...</li> <li>- Très grande attractivité de la commune questionnant la capacité d'accueil des services et d'équipements actuels (y compris des équipements permettant d'accueillir la vie sociale et collective (salles de réunions).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche de réflexion sur l'attractivité en lien avec les deux villages voisins : La Villedieu et Gentioux-Pigerolles,</li> <li>- Mobilisation importante des habitants et des élus sur le sujet de la santé,</li> <li>- Présence d'un éco-quartier,</li> <li>- Rénovation de logements accessibles aux PMR,</li> <li>- Travail en cours des élus sur les logements vacants,</li> <li>- Scierie alternative « Ambiance Bois »,</li> <li>- Des services et commerces maintenus.</li> </ul>
Périgord-Limousin	<b>Champagnac-la-Rivière</b> (87150) 568 hab. <i>Commune située dans l'unité paysagère du Massif des Feuillardiers, traversée par la rivière La Tardoire. Commune toujours attractive, à moins d'1 h de Limoges (bassin d'emploi principal), proche du pôle de Saint-Junien et avec un tissu économique local encore actif.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourg-centre concentrant des commerces de proximité et une école,</li> <li>- Campagne habitée,</li> <li>- Installations de jeunes autour de projet circuits courts,</li> <li>- Tourisme familial (voie verte, balades, séjour famille),</li> <li>- Exploitations agricoles en Bio structurées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en cours sur l'aménagement d'un hameau en collaboration avec les habitants,</li> <li>- Réflexions des élus sur les espaces publics,</li> <li>- Association culturelle active,</li> <li>- Commune qui communique sur son cadre de vie.</li> </ul>
Pilat	<b>Saint-Sauveur en Rue</b> (42220) 1108 hab. <i>Village situé sur une ancienne route de marchands, entre la Vallée du Rhône et le Puy-en-Velay, passage du chemin de Saint-Jacques (GR® 65) et de la Via Fluvia sur une ancienne voie ferrée. Au cœur des montagnes du Pilat, caractérisées par ses grandes forêts, à la limite de la ligne de partage des eaux Atlantique – Méditerranée. Patrimoine important : ancien prieuré, châteaux, églises, anciennes usines textiles, etc.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de problématiques liées au foncier : présence de foncier constructible communal,</li> <li>- Fermeture récente de trois commerces pour des questions de rentabilité,</li> <li>- Besoin d'adapter les logements (accessibilité).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture prochaine d'une recyclerie / tiers-lieu avec atelier de réparation vélo, associations culturelles / patrimoniales,</li> <li>- Groupe d'agriculteurs impliqués dans la démarche « Patur'en Pilat »,</li> <li>- Dynamique associative importante : comité des fêtes, association sportive et bibliothèque,</li> <li>- Commerces : travail en cours sur une étude de marché avec « Comptoir de campagne »,</li> <li>- Depuis 2022 : nouveau pôle enfance (dans un ancien bâtiment).</li> </ul>



Sauxillanges - PNRLF



Verrières - PNRGC



Saint-Martin Labouval - PNRCQ



Saint-Sauveur en Rue - PNR Pilat



Champagnac la Rivière - PNRPL

### 3. Descriptif de la mission

#### Coordination générale, pilotage et suivi

En sa qualité de maître d'ouvrage, l'**association IPAMAC** aura pour mission la **coordination** de la mission et le pilotage du marché. L'IPAMAC assurera les missions suivantes :

- suivi administratif de la prestation (rédaction, signature du contrat de résidence, suivi des paiements en phase avec les réalisations faites),
- organisation des temps d'échanges collectifs (réunion de cadrage, comité de suivi, restitution collective),
- mise en relation et organisation d'échanges avec des acteurs du Massif central, voire nationaux,
- transmission de données et de documents-ressources disponibles à l'échelle du Massif central,
- valorisation et capitalisation – auprès des Parcs, des partenaires et des acteurs de l'accueil du Massif central voire d'ailleurs – des rendus, livrables et autres supports de communication qui seront réalisés dans le cadre du projet.

Cette mission de coordination sera assurée en coopération avec un **comité de suivi** constitué de représentants des 6 PNR impliqués dans les résidences de territoires et des partenaires Massif central (financeurs du projet).

Ce comité de suivi devra se réunir, a minima, une fois, à mi-parcours, pour faire le point sur les résidences. Pourront être associés à ces échanges d'autres acteurs/territoires du Massif central impliqués dans des politiques d'accueil ainsi que les partenaires du réseau Envie d'R.

Les **6 parcs** auront chacun un **rôle de facilitateur** (avec l'appui de chacune des communes qui accueillera la résidence) :

- mise en relation de l'équipe retenue avec des personnes-ressources / acteurs locaux (écoles, EHPAD, associations locales, collectifs de citoyens, professionnels de l'accueil : agents des communautés de communes, offices de tourisme, services, tiers-lieux, espaces de vie sociaux, etc.),
- mise à disposition gracieusement de salles de travail et, le cas échéant, de salles pour l'organisation de réunions avec les habitants et acteurs locaux,
- transmission de contacts pour faciliter la recherche d'un hébergement pour la résidence (à noter : possibilité de mise à disposition gracieusement d'un hébergement uniquement pour la commune de Sauxillanges – résidence du PNR Livradois-Forez, à condition que la résidence se déroule aux périodes où le logement communal et/ou le camping est libre),
- partage des données, de documents-ressources permettant de mieux connaître le territoire (patrimoine, histoire, données scientifiques, etc.),
- appui à la communication pour les temps d'échanges locaux, sur la base de contenus et de supports fournis par l'équipe retenue,
- présence aux temps d'animation locale (temps d'échanges locaux organisés dans le cadre des résidences).

L'équipe retenue disposera d'un interlocuteur unique à l'IPAMAC et d'une personne-référente dans chaque PNR impliqué.

## Objectifs des résidences

Les objectifs de ces résidences sont :

- de définir le concept d'habitabilité d'une commune, en avec les habitants, élus et acteurs locaux, en les questionnant sur la manière d'habiter leur territoire et sur la capacité de leur territoire d'accueillir de nouveaux arrivants,
- de proposer des critères permettant de mesurer (une méthode qui devra être reproductible) pour appréhender l'habitabilité d'une commune,
- d'identifier des pistes d'actions pour améliorer l'habitabilité d'une commune,
- d'aider à la prise de conscience des acteurs de ces enjeux d'habitabilité des territoires.

Les Parcs souhaiteraient pouvoir répondre, dans le cadre de ces résidences, à tout ou partie des questions suivantes :

- Les résultats de la première étude menée sur les nouveaux arrivants, en 2022-2023, sont-ils en adéquation avec la réalité vue durant les résidences ?
- Qu'est-ce qui fait la qualité de vie sur une commune ? Qu'est-ce qui rend fier d'habiter dans cette commune ?
- Qu'est-ce qui rend un territoire accueillant ?
- Qu'est-ce qui freine ou facilite l'accueil de nouvelles populations ou de nouvelles activités économiques ?
- Quelle est la capacité maximale d'accueil de nouvelles populations pour une commune au regard de ses caractéristiques (ressources en eau et foncier, situation géographique ...) ? Une limite à l'accueil de nouvelles populations doit-elle / peut-elle être fixée, et si oui, comment ? Comment accompagner les élus sur ces questions ?
- En quoi l'outil Parc est favorable pour préserver l'habitabilité des territoires ?

Ces résidences devront aboutir à de nouvelles manières d'agir dans un contexte de changement climatique. A l'issue de la résidence, les territoires concernés seront en capacité d'intervenir en vue d'une amélioration de la qualité de vie et d'accueil sur leur territoire (évolution des aménagements, nouvelles coopérations, accompagnement de porteurs de projets, accueil de nouveaux arrivants...).

Ainsi, ces résidences doivent avoir à la fois :

- une approche ancrée dans l'observation et l'analyse objective, voire scientifique des territoires étudiés (analyse de leurs usages, des stratégies d'accueil déjà mises en place...),
- une approche sensible permettant de révéler l'analyse objective réalisée,
- une approche permettant la concertation avec les habitants, la sensibilisation aux enjeux de l'habitabilité des territoires et l'accompagnement des élus dans ce cheminement.

**Prestations attendues :**

Rappel du besoin	Modalités d'action	Livrables attendus	Calendrier
<p><b>Disposer d'un outil commun permettant de mesurer et d'analyser l'habitabilité d'un territoire</b> (vulnérabilités, capacités, atouts en termes d'accueil, usages du territoire...) et de <b>sensibiliser aux enjeux de l'habitabilité des territoires.</b></p> <p>L'analyse devra être à la fois objective (avec des données froides issues d'études menées sur les territoires, des données de l'INSEE, etc.) et subjective en impliquant les habitants, acteurs locaux, via une démarche de concertation pour questionner les usages du territoire, etc.</p> <p>Cette méthode vise à être répliquée, réutilisée et transférée à d'autres territoires, notamment dans le Massif central, par la suite. Il faudra ainsi veiller à la bonne appropriation et à la pédagogie de celle-ci pour les acteurs concernés.</p>	<p>Il pourra être proposé différentes manières de récupérer de la donnée (méthode qu'il faudra tester ensuite durant les résidences).</p> <p>Pour la conception de cette méthode, cela pourra passer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un travail de recherche et d'analyse bibliographique,</li> <li>- Des temps d'échanges collectifs avec les Parcs impliqués, l'IPAMAC et ses partenaires Massif central,</li> <li>- Des temps de concertation / d'animation avec les acteurs locaux (objectif de confronter la méthode « au terrain » dans le cadre des résidences de territoires).</li> </ul>	<p><b>1 méthodologie commune d'analyse de l'habitabilité d'un territoire</b></p> <p><i>Format du livrable : libre. Forme numérique et imprimable.</i></p> <p><i>Méthode qui devra être facilement appropriable. Pourrait par exemple s'inspirer de la méthode « AFOM » ou d'une matrice de vulnérabilité (aléas, enjeux, vulnérabilités...).</i></p> <p><i>Une première méthode sera proposée en début de résidence, puis après sa mise en application durant les résidences, elle sera ajustée.</i></p>	<p>- Livraison d'une 1<sup>ère</sup> version avant le début de l'immersion dans les territoires → Automne 2024</p> <p>- Livraison d'une version consolidée de la méthodologie en fin de résidence → Premier trimestre 2026.</p>
<p><b>Proposer des temps d'échanges, in situ (en immersion), avec les acteurs locaux (habitants, élus, collectifs...) pour révéler les usages qui sont faits du territoire,</b></p> <p><b>Sensibiliser à la notion de l'habitabilité,</b></p> <p><b>Confronter aux usages et à la réalité du terrain la méthode d'analyse de l'habitabilité des territoires.</b></p>	<p>Cela nécessitera 1 période de résidence, en immersion sur chaque territoire (= 6 communes), avec la réalisation de nombreux temps d'échanges, de concertation et d'immersion avec les acteurs de chaque commune ciblée. Chaque territoire / commune devra bénéficier du même nombre de jours d'immersion.</p> <p>Chaque résidence permettra de mettre en application et de tester tout ou partie de la méthodologie commune d'analyse de l'habitabilité d'un territoire (ex. une partie de la méthode pourra être testée sur un territoire, puis une autre partie pourra être testée ailleurs).</p>	<p><b>1 livrable par résidence</b> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- révéler les résultats du travail d'analyse de l'habitabilité de chaque territoire,</li> <li>- présenter le rendu des résidences (des temps de concertation notamment),</li> <li>- proposer des perspectives d'actions au regard de l'analyse et de la concertation réalisées.</li> </ul> <p><i>Forme du livrable : originale, visuelle, appropriable par les habitants, les acteurs locaux, les élus.</i></p> <p><i>La forme de chaque livrable sera définie avec le prestataire / l'équipe choisie (forme qui peut déjà être proposée dans le cadre de la candidature à cet appel à projet).</i></p> <p><i>A ce livrable seront jointes des photos (voire des vidéos) des résidences.</i></p>	<p>→ Septembre 2024 - Décembre 2025</p> <p><i>En différentes phases de travail : possibilité de périodes longues de présence sur place couplées à des périodes de présence fragmentées.</i></p>
<p><b>Clôturer chacune des résidences par un temps fort, dans chacune des 6 communes accueillant la résidence,</b> pour faire le bilan de la résidence, présenter les rendus et initier de nouvelles perspectives d'actions locales.</p>	<p>Organisation d'un évènementiel / réunion / rencontre locale de fin de résidence, dans chacune des 6 communes de résidence</p>	<p><b>1 temps de restitution local (= 6 réunions bilan / évènementiel / rencontres)</b></p> <p><i>La forme des temps de restitution / d'évènementiel local sera à proposer par l'équipe candidate (des photos, voire des vidéos, seront réalisées lors de ces évènements).</i></p>	<p>→ Septembre à décembre 2025</p>
<p><b>Présenter les enseignements des 6 résidences :</b> récap des rendus des 6 résidences et présentation de la méthode de l'analyse de l'habitabilité (ajustée),</p> <p><b>Proposer et échanger autour d'un ensemble de préconisations</b> faites aux Parcs du Massif central et à leurs partenaires Massif central, au regard de l'analyse réalisée dans les 6 territoires. Ces préconisations devront être concrètes et réalistes. Cela permettra d'identifier de nouvelles perspectives d'actions concrètes à mener à l'échelle Inter-Parcs ou plus largement à l'échelle du Massif central, à l'issue de ces résidences, pour garantir à l'avenir une meilleure qualité de vie et d'accueil dans ces territoires.</p>	<p>Ce temps sera organisé avec l'appui de l'IPAMAC (sur une journée, en présentiel, dans un parc du Massif central).</p> <p>Cette rencontre sera ouverte à tous les Parcs du Massif central et à leurs partenaires : ANCT, Régions, Fédération des PNR de France, Cap Rural / Réseau Envie d'R, Petites Villes de Demain / Villages d'Avenir, territoires lauréats de la politique d'accueil... Il s'agira pour l'équipe retenue de présenter et de former les participants sur la méthode d'analyse de l'habitabilité et de présenter les rendus de chacune des résidences, incluant des préconisations...</p>	<p><b>1 temps de restitution collectif / Moment de capitalisation</b> ouvert à un large public (parcs, partenaires et acteurs du Massif central investis dans les politiques d'accueil, éventuellement partenaires nationaux) qui permettra de présenter :</p> <p><b>1 synthèse intégrant le bilan et les enseignements des résidences ainsi que les perspectives d'actions à mener en Inter-Parcs Massif central (ou plus largement à l'échelle du Massif central) à l'issue des résidences.</b></p> <p><i>La synthèse devra être réalisée via un support numérique et tout ou partie devra être imprimable. Elle devra être facilement diffusable et appropriable par les acteurs et territoires.</i></p>	<p>→ Premier trimestre 2026</p>

## Compétences attendues :

Pour la réalisation de ce projet, une équipe pluridisciplinaire devra être mobilisée et disposer de compétences pour :

- RÉALISER UNE ANALYSE CROISÉE DES TERRITOIRES :
  - ✓ Sciences humaines : sociologie, anthropologie, histoire, géographie, économie,
  - ✓ Urbanisme, urbanisme culturel,
  - ✓ Design de services, design en services publics,
  - ✓ Climat, écologie, hydrologie,
- CONCERTER / GÉNÉRER DE L'ÉCHANGE / MOBILISER / ANIMER :
  - ✓ Mobilisation, animation de collectifs d'acteurs, concertation avec une diversité de parties prenantes (« *savoir aller chercher la parole habitante, des acteurs locaux...* »),
  - ✓ Maîtrise des outils de concertation et originalité des supports, méthodes, médias proposés...
  - ✓ Organisation et animation d'évènements,
- CRÉER / RÉVÉLER :
  - ✓ Compétences en communication, création graphique, rédaction, facilitation graphique, pédagogie,
  - ✓ Apport d'un regard artistique, décalé, original,
  - ✓ Approche sensible.

## Les conditions budgétaires :

La réalisation de ces six résidences est estimée à un montant de **125 000 € TTC**. Ce budget intègre la totalité des coûts associés à l'action, soit :

- Le temps de résidence (recherche, expérimentation, conception et animation des temps de médiation avec les acteurs locaux, activité de création sur place éventuellement, temps de restitution locale, temps de restitution collectif, etc.),
- La production des livrables,
- Les frais de cession de droits, le cas échéant,
- Les frais de déplacement (pour accéder aux Parcs et au sein des Parcs lors des résidences, et pour accéder aux lieux des réunions collectives : auditions, cadrage, restitution collective) – NB : L'IPAMAC et les PNR ne mettront pas à disposition de l'équipe retenue des véhicules de services.
- L'hébergement et la restauration durant les résidences et à l'occasion des réunions prévues,
- La location de locaux (si les salles mises à disposition gracieusement par les parcs et les communes ne suffisent pas) pour les activités à mettre en place durant les résidences.

## Calendrier du projet :

<b>Diffusion de l'appel à candidatures</b>	Mi-mars 2024
<b>Fin de l'appel à candidatures</b>	Mercredi 15 mai 2024 à 23h59
<b>Auditions (avec une pré-sélection de candidats)</b> <i>Lieu : en présentiel (obligatoire) – PNR Livradois-Forez</i>	Jeudi 27 juin 2024
<b>Attribution du marché</b>	Été 2024 ( <i>sous réserve de validation du financement</i> )
<b>Réunion de cadrage</b> <i>Lieu : en présentiel, dans un des PNR de résidence</i>	Fin août – début sept 2024 (la date retenue sera indiquée sur <a href="#">cette page</a> )
<b>Lancement des résidences</b>	Automne 2024
<b>Réunion du Comité de suivi (en visio – date à définir)</b>	A mi-parcours
<b>Fin des résidences</b>	31 décembre 2025
<b>Finalisation des livrables et restitution collective</b> <i>En présentiel (lieu à définir)</i>	Avant le 31 mars 2026

**Précisions :**

Les **auditions** seront organisées, avec une pré-sélection de candidats (5 maximum), en présentiel, le jeudi 27 juin 2024, dans le PNR Livradois-Forez. Au cours des auditions, les candidats devront présenter les points forts de leur proposition, le calendrier et la méthode proposée pour la réalisation des résidences. Durant les auditions, il pourra être demandé aux candidats pré-sélectionnés, d'animer une séquence courte, auprès des membres du jury (représentants de l'IPAMAC et des parcs impliqués), pour faire connaître leurs compétences et leurs méthodes d'animation, avec un focus sur le sujet de l'habitabilité.

Sélection faite, une **réunion de cadrage** sera organisée fin août – début 2024, dans un des PNR impliqués dans les résidences, avec l'IPAMAC et les Parcs impliqués. Les objectifs de cette réunion seront :

- 1) de créer une première rencontre entre l'équipe sélectionnée, les Parcs, en présence éventuellement de partenaires, pour faire connaissance,
- 2) de définir plus précisément les contours et la méthodologie pour l'organisation des résidences en vue de la finalisation d'un contrat de résidence qui détaillera :
  - les objectifs de la résidence,
  - les rendus attendus,
  - la durée et les périodes de résidence,
  - les dates envisagées pour les restitutions locales,
  - les lieux de travail proposés,
  - les rôles du Parc, de l'IPAMAC et des éventuels partenaires locaux (ex. communes d'accueil des résidences) dans le suivi des résidences,
  - les modalités de paiement de la prestation.

A l'issue de cette réunion de cadrage collective, un **temps de préparation** devra être organisé **pour chaque Parc accueillant une résidence**.

Tout au long des résidences, des **échanges réguliers** (en visio ou par téléphone) seront organisés avec l'IPAMAC et les parcs de résidences. Un **comité de suivi** sera organisé, à mi-parcours (en visio).

Le .....

Signature et cachet de l'entreprise (ou autre organisme)

# Cahier des clauses administratives particulières valant règlement de consultation

## Article 1 – Forme du marché et modalités de la consultation

### 1.1 Identification et adresse de la personne publique passant le marché

Association IPAMAC

2 rue Benaÿ

42410 PELUSSIN

*Représentée par Monsieur Stéphane RODIER, Président du Parc naturel régional Livradois-Forez,  
Président de l'association IPAMAC.*

Le suivi de l'exécution de ce marché est assuré par Laura LEOTOING, Déléguée générale de l'IPAMAC - [laura.leotoing@ipamac.fr](mailto:laura.leotoing@ipamac.fr)  
[www.ipamac.fr](http://www.ipamac.fr)

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront poser leurs questions, par écrit, par e-mail à cette adresse : [laura.leotoing@ipamac.fr](mailto:laura.leotoing@ipamac.fr) (avant le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 23h59).

Les réponses aux questions posées par les candidats, à l'écrit, seront publiées [sur cette page](#) au plus tard 10 jours avant la fin de la consultation (soit le lundi 6 mai 2024, au plus tard).

### 1.2 Forme du marché

La prestation demandée donne lieu à un marché passé en procédure adaptée selon le Code de la commande publique.

Le présent marché est non alloti.

### 1.3 Pièces constitutives de la consultation

Les pièces constituant la consultation sont :

- Le présent cahier des clauses administratives particulières valant règlement de la consultation,
- Le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes (liens cliquables sur le document).

### 1.4 Documents à remettre par le candidat à l'appui de son offre

Les documents à remettre par le candidat sont les suivants :

- Document 1. // Le cahier des clauses techniques particulières et le cahier des clauses administratives particulières valant règlement de consultation, paraphés, signés et acceptés sans modification,
- Document 2. // Une lettre de candidature ([formulaire DC1](#) ou équivalent) précisant les coordonnées d'une personne-contact unique, référente auprès de l'IPAMAC pour la candidature et pour la mise en œuvre des résidences,
- Document 3. // La présentation, les compétences de l'équipe candidate et une sélection de références (3 références maximum, en lien avec la thématique du projet),

- Document 4. // Une note méthodologique (6 pages maximum – taille minimale de la police : 11) précisant :
  - ✓ Les motivations de l'équipe,
  - ✓ La compréhension du projet au regard de ses objectifs,
  - ✓ L'intention et l'approche sensible proposée,
  - ✓ Les détails techniques : informations sur la méthodologie envisagée pour répondre aux objectifs du projet, calendrier.
- Document 5. // La présentation de l'offre financière : devis détaillé de l'offre proposée incluant le nombre de jours d'immersion pour chaque territoire accueillant la résidence.
- Document 6. // [L'attestation de non-interdiction à soumissionner aux marchés publics \(cliquer pour télécharger\)](#), à compléter par le candidat.

Justificatifs de candidature qui seront à produire par le candidat attributaire avant notification du contrat :

- Attestations de régularité sociale et fiscale (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23384>)
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat, cette liste précisera pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité, ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

### 1.5 Critères de sélection

Les offres seront analysées sur la base des critères de sélection suivants :

- ✓ Originalité, pertinence, qualité et valeur technique de l'approche méthodologique proposée / 40%
- ✓ Moyens mobilisés pour réaliser le projet : compétences des personnes en charge de l'intervention, moyens technique mobilisés, nombre de jours... / 40 %
- ✓ Respect des contraintes du projet :
  - Le montant de l'offre / 10%,
  - Le calendrier proposé / 10%.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, L'IPAMAC se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats ayant proposé une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

### 1.6 Sélection de l'offre

Dès réception des offres, l'IPAMAC traitera les dossiers de la manière suivante, conformément au guide d'achat de l'IPAMAC :

1. [Examen de la recevabilité des candidatures](#) :
  - Régularisation éventuelle pour les offres irrégulières ou inacceptables, à l'issue de la négociation,
  - Elimination des offres inappropriées,
2. Analyse technique des offres recevables.

Toute offre reçue après la date limite de candidature, soit après le mercredi 15 mai 2024 à 23h59 (heure de Paris), ne sera pas prise en compte.

L'IPAMAC organisera des auditions, suite à la première analyse technique des propositions. Les auditions auront lieu le jeudi 27 juin 2024 dans le PNR Livradois-Forez.

Au maximum, les 5 premiers candidats au classement suite à la phase d'analyse technique des offres pourront être auditionnés.

### **1.7 Modalités de remise des offres**

Les dossiers de candidature seront rédigés en Français.

Le dossier doit être complet pour être enregistré définitivement.

Tous les documents du dossier (intégrant les 6 documents listés ci-dessus à l'article 1.4) devront être transmis sous format PDF. Chaque document devra être numéroté dans son intitulé (exemple : « 1\_CDCparaphé », « 2\_LettreCandidature », et ainsi de suite).

L'objet du mail d'envoi de la candidature sera « Candidature Résidences de territoire – Habitabilité – *Nom de l'équipe candidate* ».

Le dossier sera envoyé à cette adresse : [laura.leotoing@ipamac.fr](mailto:laura.leotoing@ipamac.fr) au plus tard le mercredi 15 mai 2024 à 23h59 (heure de Paris).

### **1.8 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **1.9 Budget maximum TTC**

Le budget maximum est de 125 000,00 € TTC, pour l'ensemble des frais relatifs au projet.

## **Article 2 – Dispositions générales**

### **2.1 Objet du marché**

Le marché est un marché de prestation de services ayant pour objet la mise en œuvre de Résidences de territoires dans 6 Parcs naturels du Massif central sur la thématique de « l'habitabilité » des territoires.

### **2.2 Contenu des missions**

Les missions qui seront confiées au titulaire sont définies dans le cahier des charges techniques.

Les variantes ne sont pas autorisées. Les groupements sont autorisés.

### **2.3 Délai de réalisation et durée du marché**

La mission devra être achevée au plus tard le 31 mars 2026. Elle commencera à la date de notification du marché, sous réserve de validation des financements.

### **2.4 Sous-traitance**

Il est indiqué aux candidats qu'ils peuvent, selon la législation en vigueur, recourir à la sous-traitance. Le titulaire est habilité à sous-traiter une partie de la mission sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitant(s) par le maître d'ouvrage et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

## **Article 3 – Obligations du ou des titulaire(s) du marché**

L'IPAMAC conserve le contrôle du service et doit obtenir du titulaire du marché tous les renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

Le titulaire désignera dès la formulation de son offre, une personne physique qui sera en mesure de répondre aux sollicitations de l'IPAMAC et d'assurer la coordination et le suivi de l'ensemble des prestations.

Le titulaire prendra en compte dans l'exécution du marché des objectifs de développement durable et mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour y parvenir. Il veillera particulièrement au respect de ces objectifs au travers du papier utilisé (certification de type PEFC), des consommables qui devront dans la mesure du possible se conformer à une norme de type Ecolabel et des travaux d'impression qui devront dans la mesure du possible être conformes à une norme de type Imprim'vert. Le titulaire organisera sa mission en optimisant ses déplacements par le biais du groupage des rendez-vous, le covoiturage, le recours à des réunions téléphoniques, et tous autres moyens visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

## **Article 4 – Responsabilités et assurances**

### **4.1 Responsabilité du ou des titulaire(s) du marché**

Dès la notification du marché, le titulaire est responsable du bon déroulement de la mission.

Il fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son activité. La responsabilité de l'IPAMAC ne pourra être recherchée à l'occasion d'un litige provenant de son activité. Il lui appartient de conclure les assurances qui couvrent ces différents risques et qui correspondent aux risques normaux de ce type d'activité. Les garanties individuelles ne devront comporter aucune limitation dans les dommages causés aux personnes.

### **4.2 Assurances**

Toutes les polices d'assurances devront être communiquées à l'IPAMAC. Pour cela, le titulaire adressera, avant la signature du marché, chaque police d'assurance accompagnée d'une déclaration de la compagnie d'assurance précisant qu'elle dispose d'une ampliation certifiée du texte du contrat.

## **Article 5 – Rémunération**

### **5.1 Fixation de la rémunération**

Les prix figurent dans la proposition d'offre financière remise par le candidat, et sont basés sur le contenu de ses missions et des prestations définies au sein du cahier des charges techniques.

### **5.2 Prix et variation dans les prix**

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais annexes.

Les prix sont réputés fermes.

## **Article 6 – Règlement des prestations**

### **6.1 Modalités du règlement**

Les factures seront réglées par virement bancaire.

Les factures seront mandatées après certification du service fait.

Le délai global de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la réception de la facture.

### **6.2 Rythme de règlement**

Des acomptes pourront être versés au(x) titulaire(s) sur présentation de l'état d'avancement de la prestation, et auront lieu en fonction des étapes réalisées (dans la limite de 60% du coût total de la mission). Ces éléments seront précisés dans le contrat de résidence.

Une avance pourra être versée, à la signature du contrat de résidence, dans la limite de 30% du montant total.

Le solde sera versé à l'achèvement complet de la mission et de la remise de l'ensemble des documents demandés.

## **Article 7 – Procédures de recours**

### **7.1 Règlement des différends et litiges**

En cas de différends ou de litiges, le(s) titulaire(s) du marché peut remettre à l'IPAMAC un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de leurs réclamations.

En cas de litige, seul le droit français est applicable.

### **7.2 Résiliation**

L'IPAMAC peut, à tout moment, qu'il y ait ou non faute du titulaire, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du présent marché avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché. Le(s) titulaire(s) pourra être indemnisé du préjudice éventuellement subi du fait de cette décision. L'IPAMAC évalue et fixe, s'il y a lieu, les indemnités à lui attribuer.

Le .....

Signature et cachet de l'entreprise (ou autre organisme)